



**Délégation CGT à Caen La Mer**  
**Séance plénière du conseil régional le 16 décembre 2024**

Suite à notre préavis de grève du 21 novembre dernier la CGT a affiché sa présence ( drapeaux et chasubles) pour la séance plénière du lundi 16 décembre qui s'est déroulée Caen la MER pour le vote du budget primitif de 2025

Suite à notre demande officielle auprès de la Vice Présidente nous avons été reçus en délégation restreinte

Représentants de la collectivité : Catherine GOURNAY-LECOMTE, Virginie TROUVE, Christine ECHELARD (le Président n'a pas daigné nous recevoir, cela en dit long sur sa considération pour les élus du personnel...)

Délégation de la CGT : Fabrice BERTHOU, Céline JOUEN, Nathalie VARREL, Delphine POUILLAIN, Stéphane GODEFROY, Fabien LUCAS

La CGT rappelle les revendications indiquées dans le préavis de grève et dans le communiqué.

**Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)** n'ont pas été votées pour plusieurs raisons, notamment **l'IFSE différencié pour les emplois « sous tension »**.

La collectivité affirme que cette mesure a été proposée pour faciliter le recrutement sur des métiers en pénurie et en forte concurrence avec les autres collectivités. Pour elle, c'est un moyen d'augmenter l'attractivité de la Région sur ces métiers.

La CGT rappelle que l'ex-Haute-Normandie était attractive, fruit d'un long combat de la CGT.

Si la collectivité normande souhaite améliorer l'attractivité, **il suffit de rétablir les acquis d'avant la fusion**. Les agents de l'ex-Haute-Normandie ont beaucoup perdu, notamment suite à la mise en place de l'IFSE pour le Région Normandie. C'est pourquoi la CGT n'a pas signé le protocole d'accord de 2018.

**La CGT demande une revalorisation de l'IFSE pour les catégories C et B.**

Pour la collectivité, les agents régionaux sont bien payés, la Normandie serait la deuxième région de France sur le niveau des salaires. La CGT n'a pas les mêmes statistiques...

Les revendications de la CGT sont constantes.

Suivant le principe « **travail égal = salaire égal** », la CGT demande que les agents contractuels sur postes non permanents perçoivent la même IFSE que les agents titulaires. La collectivité prend note sans se positionner sur ce point.

**La CGT revendique des ratios d'avancement de grade à 100% pour les catégories C et A.**

**La CGT constate un taux élevé de recrutements de contractuels sur postes permanents, au détriment de recrutements statutaires (titulaires, lauréats de concours ou d'examens professionnels).**

La collectivité répond que peu de candidats répondant aux conditions statutaires candidatent sur des postes publiés en interne et en externe.

Ce qui ne représente pas la réalité pour la CGT qui cite en exemple le cas d'un agent interne et lauréat de l'examen professionnel qui a été auditionné par plusieurs jurys sans jamais être recruté.

La préparation à un concours ou à un examen professionnel demande un investissement non reconnu par la collectivité. Elle évoque le parcours du combattant pour un individu voulant accéder à la fonction publique territoriale. Il doit obtenir un diplôme à la fin de son cursus d'études, préparer et passer un concours, candidater et se présenter à un jury.

**Concernant le budget régional, la CGT fait échos de la position du DGS en webinaire pour exposer la situation financière aux agents du siège. La masse salariale de la collectivité ne serait plus à effectif constant pour palier les restrictions budgétaires prévues (50 M€ en 2025 et 100 M€ à partir de 2026). La variable d'ajustement sera le non-remplacement des départs d'agents des raisons de mobilité ou de retraite.**

La collectivité confirme que si des politiques publiques (par exemple les contrats de territoires) sont supprimées, il faudra adapter les effectifs en conséquence.

Par ailleurs, elle assure que des réductions d'effectifs ne toucheront pas les lycées, c'est un engagement du Président auprès des proviseurs.

**Dans le même temps elle nous dit que des surfaces pourraient être revues...**

**Pour la CGT, il est n'est pas acceptable que des restrictions budgétaires se traduisent par des économies de fonctionnement alors que le train de vie élevé de la collectivité normande est du à l'investissement.**

Pour justifier les restrictions budgétaires à l'échelle nationale avec des impacts sur le service public, la collectivité évoque des données démographiques, comme une baisse record de la natalité depuis 1945.

**La CGT évoque une autre donnée statistique : l'augmentation record des dividendes versés aux actionnaires, d'un niveau jamais vu en France.**

La politique de l'Etat ne sert plus le peuple mais les financiers qui empochent les aides (CICE) sans contrepartie. Pire, des entreprises licencient alors qu'elles ont bénéficié d'aides de l'Etat.

Pour la CGT, nous ne sommes pas dans le même monde, un fossé se creuse entre les classes sociales en France.

**Au sujet du dialogue social, la CGT déplore, une fois de plus, les documents transmis tardivement, en dehors du cadre réglementaire et les dysfonctionnements constatés lors des dernières instances.**

Pour les documents transmis en retard, la collectivité reporte une partie de la responsabilité sur les directions qui lui transmettent les documents au dernier moment. Elle souhaite mettre fin à ce fonctionnement en refusant d'inscrire un point à l'ordre du jour d'une instance si les documents de lui sont pas transmis dans les temps.

La CGT évoque la situation des agents logés qui ont un IFSE plafonné, un volume d'heures supérieur aux autres agents et une prise en charge des frais de chauffage et d'électricité.

Cela ne motive pas les agents à candidater sur ce type de poste et ne favorise pas l'attractivité.

Le sujet de la protection sociale complémentaire est abordé. Suite au dernier groupe de travail sur ce thème, la CGT émet des craintes quant précipitation de la collectivité laissant présager un contournement de l'accord cadre de juillet 2023 qui précise le

caractère obligatoire de l'adhésion à un contrat de prévoyance et une participation de l'employeur à au moins 50%.

La collectivité répond qu'elle respectera cet accord quand il sera transposé par des décrets mais qu'il faut avancer dans l'attente.

**Concernant la pénibilité**, la CGT regrette que le DGS ait pris la décision de ne pas poursuivre la discussion sur l'octroi de jours de congés et demande si c'est la position de l'exécutif régional ou la position personnelle du DGS.

La collectivité ne souhaite pas répondre à la place du DGS sur ce point et demande à la CGT de préciser sa demande de jours de pénibilité, pour qui ? Pour les agents du siège ou ceux des lycées ? Pour quelle typologie de métier ?

La CGT rappelle le contexte de suppression de deux jours « président » pour les agents des lycées et souhaite qu'ils soient accordés au titre de la pénibilité, quels que soient les métiers techniques.

Pour le siège, la demande est à considérer dans un second temps.

La priorité c'est deux jours de pénibilité pour les agents des lycées qui n'acceptent toujours pas la perte de ces jours.

**La CGT demande que cette demande soit transmise au Président, c'est une des motivations de la délégation de ce jour.**

La collectivité évoque le surcoût qu'entraînerait une réduction du temps de travail par le remplacement des agents. La CGT répond que les agents des lycées n'étaient pas remplacés quand ils disposaient de 5 jours jusqu'en 2022.

La collectivité nous promène, une fois de plus, sur le traitement de la pénibilité dans le cadre du plan sénior, par exemple en favorisant le tutorat pour transmettre les savoirs aux plus jeunes.

Sur cette question du tutorat dans le cadre du plan sénior, la CGT revendique un minimum de 20% du temps de travail consacré au tutorat.

**La CGT réitère ses propos sur le mal-être au travail des agents.** Il n'est pas acceptable que des agents viennent travailler la « boule au ventre ». Ces pressions psychologiques dérivent souvent sur du harcèlement moral et il appartient à la collectivité d'agir dès qu'elle a connaissance de ces actes.

La réponse de la collectivité est le nombre de dossiers disciplinaires pour des agissement sexuels ou sexistes qui ne diminuent pas.

Pour les pressions psychologiques, elle souhaite que des cas précis soient remontés, ce qui est difficile car les agents victimes ne veulent pas que leur nom soit cité par peur de représailles.

**Au sujet de l'action sociale**, la CGT indique que la prestation externalisée au CNAS ne répond pas aux besoins d'une grande majorité de salariés. Elle demande la création d'un COS contrôlé par les représentants du personnel.

La collectivité assume le choix du CNAS qui selon elle répond au critère de proximité. Elle verse en parallèle une subvention à l'association du personnel.

La CGT pointe les dysfonctionnements de cette association qui échappe au contrôle des représentants du personnel.

CGGT CRM